

## Discussions houleuses à l'Assemblée nationale, 1981

*Lors des deux dernières séances de délibération à l'Assemblée nationale sur la loi pour le prix unique du livre, les 30 et 31 juillet 1981, les échanges sont courtois mais véhéments : les tenants et les opposants alignent leurs arguments comme on affûte ses couteaux.*

*2<sup>e</sup> séance du 30 juillet 1981*

**Mme le président.** Nous en revenons au projet de loi relatif au prix du livre.

**M. Jean Fontaine.** Il n'y a plus de règlement !

**M. Claude Evin,** *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Je n'ai pas demandé de suspension mais je n'empêche personne de le faire.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Jack Lang,** *ministre de la culture.* Madame le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi, avant de vous présenter, au nom du Gouvernement, le projet de loi relatif au prix du livre, de vous dire toute l'émotion que je ressens à prendre pour la première fois de ma vie, la parole devant votre assemblée, élue au suffrage universel direct. Hier, le Sénat a bien voulu m'entendre et participer de façon solide, attentive et sérieuse à l'élaboration de la loi. Mais aujourd'hui je subis le véritable baptême du feu devant vous, élus directement par la nation.

Un mot encore si vous le permettez. Je comprends l'irritation de beaucoup d'entre vous devant la précipitation, la hâte avec lesquelles, parfois, le Gouvernement vous soumet des projets, au demeurant sérieusement étudiés et solidement étayés. Mais, vous le savez, une volonté populaire s'est exprimée par deux fois au moins en faveur d'un profond changement. L'opinion publique ne comprendrait pas que les premiers actes du nouveau Président de la République, du nouveau Gouvernement et de la nouvelle Assemblée ne témoignent pas, dès maintenant, de cette volonté de changement et de transformations.

Précipitation n'est synonyme ni d'improvisation ni de bricolage. Le Gouvernement a travaillé : l'Assemblée travaille beaucoup et je sais que, par ses projets, le Gouvernement vous impose un surcroît de travail.

J'ai entendu à l'instant que l'on suggérait que l'Assemblée poursuive ses travaux au-delà du 1<sup>er</sup> août, acte sans précédent dans l'histoire parlementaire, si ma mémoire est bonne. Toutefois, l'un d'entre vous, tout à l'heure, me rappelait qu'en 1936, la Chambre des députés travailla tout au long de l'été : ce renouvellement de l'histoire n'est pas sans signification symbolique.

De même, la présentation devant vous d'un projet de loi portant sur le prix du livre n'est pas non plus sans signification symbolique.

La volonté du Gouvernement est de vous proposer aujourd'hui, et très bientôt à travers la loi de finances comme à travers d'autres textes, une nouvelle politique culturelle pour le pays.

Il y a beaucoup à faire, la tâche à accomplir est grande et j'espère que nous améliorerons ensemble le texte qui vous est proposé.

J'en résumerai brièvement l'esprit général. Le projet de loi relatif au prix du livre, qui vous est soumis aujourd'hui, présente un caractère tout à fait exceptionnel. C'est la première fois en effet qu'il est demandé aux parlementaires de se prononcer de cette manière en matière de prix. Mais l'objet de ce débat dépasse, et de loin, l'ordre de la seule économie.

Refuser d'abandonner le prix des biens culturels aux lois destructrices du marché, tel est l'un des soucis du Gouvernement, pour le livre comme pour d'autres activités culturelles. On l'a souvent dit dans le passé, sans en tirer malheureusement les conséquences, le livre n'est pas un produit comme les autres : c'est une création de l'esprit qui ne saurait être soumise – sans une protection ou à tout le moins sans une régulation particulière – à la seule loi du marché.

Au travers de ce projet de loi, la question posée est de savoir si notre pays entend maintenir vivante et forte une grande tradition artistique de création ou si, au contraire, il choisira la voie de la facilité et de la routine.

L'enjeu du débat d'aujourd'hui ne réside pas seulement dans la discussion, l'amendement ou l'adoption d'un projet de loi qui n'est qu'un élément d'un ensemble ; l'enjeu de ce débat, c'est l'avenir de la création littéraire en France.

Je posais hier cette question devant le Sénat : à quel prix, aujourd'hui, un nouveau Flaubert, un nouveau Balzac, un nouveau Verlaine, un nouveau Gide aurait-il la chance – oui, la chance – d'être publié et lu ? Notre pays est-il prêt à payer ce prix d'une invention, d'une production littéraire, est-il prêt à défendre sur le territoire comme hors de nos frontières la littérature française ?

Je présenterai brièvement le contexte économique dans lequel ce projet vous est proposé. Après avoir vécu depuis le début du siècle dans un climat de calme et de paix économique, la diffusion du livre connaît depuis quelques années une mutation commerciale dont les conséquences sont loin d'être neutres sur le plan culturel. En effet, longtemps assurée par un réseau de commerçants spécialisés, les libraires, la vente du livre a vu apparaître et se développer peu à peu de nouvelles formes de distribution, lesquelles ont engendré une concurrence vive qui a porté parfois atteinte aux nouveautés littéraires, aux livres pour enfants, à tout un ensemble d'ouvrages de grande valeur.

Mais venons-en à l'actualité. Cette situation a été aggravée par la décision prise par le Gouvernement en 1979 sous la forme d'un arrêté portant le nom du ministre de l'économie de l'époque, M. Monory. Cet arrêté du 23 février 1979 a prétendu établir la liberté du prix du livre. Son objectif était séduisant. Liberté, liberté, qui ne vibre en entendant ce mot ! Mais s'agissait-il d'une vraie concurrence ? Les faits ont montré que le système imaginé par M. Monory a en réalité introduit dans le marché une fausse concurrence. Concurrence, d'une part, entre quelques groupes puissants de diffuseurs, parfaitement localisés dans quelques grands centres urbains et, d'autre part, le vaste réseau de libraires dispersés sur l'ensemble du territoire, qui constitue l'une des chances de l'aménagement culturel du pays et de la création littéraire.

Les conséquences de l'arrêté Monory sont connues de vous : aggravation de la crise du livre et surtout renchérissement du prix de celui-ci.

Voilà une réforme dont on affirmait qu'elle entraînerait une baisse des prix et qui, en pleine année d'application, en 1980, s'est traduite par une augmentation de plus de 16 p. 100 alors même que le prix de la vie augmentait, non pas seulement, mais déjà de 13,2 ou 13,3 p. 100. Or pendant toute la période, elle-même imparfaite, qui a précédé l'arrêté Monory, les prix des livres ont augmenté moins rapidement que le coût de la vie. Tel est l'extraordinaire paradoxe de l'arrêté pris en 1979 : il prétendait faire baisser les prix du livre, il aura réussi l'exploit, pour la première fois depuis la guerre, de les faire monter plus vite que le coût de la vie.

Par ce texte, nous voulons atteindre trois objectifs. Premièrement, l'égalité des citoyens devant le livre, qui sera vendu au même prix sur l'ensemble du territoire national. Deuxièmement, le maintien d'un réseau de distribution décentralisé, aussi dense que possible, à densifier encore, notamment dans les zones les plus éloignées des centres urbains. Troisièmement, le soutien au pluralisme de la création littéraire et de l'édition.

Je n'exposerai pas, pour économiser votre temps, l'économie générale du texte car vos rapporteurs le feront dans quelques instants. Le Sénat, hier soir, a apporté plusieurs modifications. Tout à l'heure, lors de la discussion des amendements au texte ainsi élaboré, j'aurai l'occasion à mon tour de vous proposer quelques améliorations.

Pour l'instant, je voudrais élever le débat qui, déjà, ne se situe pas très bas. (*Sourires.*)

**M. Jean Fontaine.** Avec nous jamais !

**M. le ministre de la culture.** En effet... Je présenterai quelques observations d'ordre général.

Au moment où le législateur, s'il veut bien nous suivre, s'apprête à accomplir un acte important, et sans précédent, non seulement sur les plans économique et législatif, mais aussi dans les domaines politique et culturel, nul n'aurait compris que les professionnels eux-mêmes n'accomplissent pas parallèlement un effort.

C'est pourquoi le Gouvernement, plus précisément M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation et moi-même avons tenu, avant même de venir devant vous, à engager une négociation avec les professionnels, en particulier avec les éditeurs. La négociation a été solide, je crois sérieuse, précise, et les éditeurs ont pris à l'égard du Gouvernement un engagement dont, tout à l'heure, je fournirai le détail. Ils s'engagent à modérer le prix du livre et à limiter leurs remises, en particulier les remises quantitatives. L'honneur d'une profession est ainsi mis en jeu et le Gouvernement sera attentif, mois après mois, au respect de cet engagement.

Je voudrais répondre maintenant à quelques objections formulées par tel ou tel groupe. L'intérêt du créateur, qui est aussi l'intérêt général, et ceci vaut pour la lecture, comme pour le cinéma ou toute autre forme de création intellectuelle, est de se trouver en présence d'un réseau de diffusion aussi diversifié que possible. Aucun groupe ne doit exercer un monopole ni une position dominante. À coup sûr, les auteurs trouveront avantage à ce projet de loi. À l'autre bout de la chaîne, il y a le lecteur, qu'on appelle aussi le consommateur. Tout le monde parle en son nom : vous, moi, les associations. On finance des sondages, sans trop savoir comment et par qui ils sont organisés. C'est l'intérêt du lecteur qu'on invoque pour tenter de s'opposer à ce

projet. On nous dit : le Gouvernement a des préoccupations hautement culturelles, mais, en vérité, il se fâche du lecteur. Pour ma part, je crois, au contraire, que le projet de loi est une bonne affaire pour le lecteur, et je vais vous expliquer pourquoi. Que veut-il, ce lecteur ? Premièrement, un prix uniforme, deuxièmement, un prix aussi modéré que possible et aussi un prix connu ; il veut enfin trouver partout un échantillonnage de livres aussi varié que possible.

Un prix unique, c'est l'objet de la loi. Tout à l'heure, nous discuterons de la fourchette éventuelle à établir ou à modifier.

Un prix modéré, c'est là où les débats sont les plus vifs. Je crois pouvoir affirmer que, grâce à la loi et à l'engagement souscrit par les éditeurs, nous avons l'assurance que les prix resteront modérés, pour autant que les économies puissent établir des prévisions qui ne soient pas démenties par les faits, comme ce fut parfois le cas dans un passé récent.

Trois arguments plaident en faveur d'une prévision de modération du prix des livres.

Premièrement, la profession d'éditeur, si imparfaite qu'elle soit, a montré dans le passé qu'elle savait être raisonnable. J'en ai fourni un exemple voici quelques instants en rappelant que, jusqu'à l'arrêt de M. Monory, les prix des livres avaient augmenté moins rapidement que les autres.

Deuxièmement, diverses dispositions qui sont notamment incluses dans le texte du projet et dans l'engagement pris par les éditeurs permettent de penser que le Gouvernement ne sera pas désarmé dans le cas où les promesses faites ne seraient pas respectées.

Le dernier argument fait appel au raisonnement économique. Bien que n'étant pas économiste, je lis les textes, nombreux, qu'ils publient et je finis par comprendre un peu de leurs discours contradictoires. Le système que nous proposons s'appuie sur deux ressorts. D'abord, il substituera à la fausse concurrence actuelle entre des groupes puissants localisés et les petits diffuseurs dispersés, qui ne constituent pas un front suffisamment uni, une meilleure concurrence, celle-là même que les éditeurs livreront pour vendre leurs livres aux diffuseurs. Ensuite, reprenant le jargon employé par les économistes, je dirai que le marché du livre n'est pas indéfiniment extensible, élastique, il y a un seuil de prix que l'éditeur ne peut pas dépasser sous peine de ne pas vendre du tout. J'ai déjà cité hier, devant le Sénat, cet exemple qui est très spectaculaire : voici quelques années, la plupart des grands quotidiens se vendaient trente centimes.

**M. Emmanuel Hamel.** Il y a longtemps !

**M. le ministre de la culture.** Non, pas autant que vous le croyez. À la même époque, le livre de poche se vendait trois francs. Aujourd'hui, les quotidiens coûtent trois francs ou trois francs cinquante et si la progression avait été du même ordre pour le livre de poche, celui-ci se vendrait trente francs ou trente-cinq francs. Or chacun sait qu'il coûte entre douze et quinze francs.

Sous peine de couper la branche sur laquelle ils sont installés, les éditeurs n'ont pas intérêt à augmenter exagérément les prix. En tout cas, je le répète, le Gouvernement veille attentivement au respect de l'esprit de la loi et à l'application de l'engagement qui a été contracté avec la profession éditoriale.

Un prix connu. On parle en permanence des consommateurs mais, après tout, un de leurs droits n'est-il pas de savoir ? Aujourd'hui, qui peut dire quel est le prix d'un livre ? Top secret ! Dans les magazines, on dira qu'un livre vaut cinq brosses à dents, quinze shampoings ou trois paquets de lessive. Notre réforme permettra enfin à chacun, partout en France, de connaître le prix du livre qu'il souhaite ou ne souhaite pas acheter.

Enfin, dernière vertu attendue par le lecteur d'un tel système : un prix pour des livres accessibles sur l'ensemble du territoire. Si nous ne portons pas remède à la situation actuelle – et ce n'est qu'un remède parmi d'autres –, le marché serait brutalement transformé, et dans quelques années, après la faillite de nombreux libraires, nous assisterions à une concentration encore plus forte au bénéfice des grands centres urbains.

Le droit à la culture, le droit du lecteur, le droit du citoyen c'est de pouvoir là où il habite et, en tout cas, là où il vit, trouver un échantillonnage de livres aussi divers que possible.

Ce système contribuera à faciliter l'aménagement culturel du territoire par l'implantation d'une multitude de points de vente et, si nécessaire, d'autres mesures compléteront cette œuvre.

En conclusion, ce texte, que nous allons essayer ensemble d'améliorer, n'est qu'un texte. Certes il sera appliqué, mais il n'est qu'un moment, qu'une étape, une première pierre que le Gouvernement et le législateur apporteront à une nouvelle politique du livre.

Depuis trop longtemps, le livre a été sacrifié par les gouvernements successifs. Il faut aujourd'hui concevoir pour notre pays une politique ambitieuse du livre, dont les grands chapitres seraient, entre autres, la création littéraire, la situation économique de l'imprimerie française, qui connaît de graves difficultés, la présence du livre français à l'étranger, la création d'un réseau de bibliothèques publiques.

Notre pays tient là une grande chance et à l'automne prochain, lors de l'examen du projet de loi de finances, le Gouvernement vous proposera une série de réformes très importantes. Dans cet esprit, une commission dont le président est l'écrivain Bernard Pingaud et le rapporteur un autre écrivain, Jean-Claude Barreau, prépare actuellement des propositions pour le Gouvernement et pour le législateur.

Tel est, mesdames, messieurs les députés, l'esprit général de ce texte auquel j'espère qu'ensemble nous allons pouvoir apporter les améliorations qu'il mérite. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Pesce, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur.** Mesdames, messieurs, on ne peut que se féliciter de voir ce projet venir aujourd'hui en discussion, même si nous avons été obligés de travailler rapidement depuis ce matin de bonne heure. On comprendra donc que je ne puisse faire la synthèse des propositions de la commission que je présenterai article par article.

On doit se féliciter de la présentation de ce texte d'abord parce qu'il s'agit d'une des promesses que le Président de la République avait faites pendant la campagne présidentielle, et qui est ainsi tenue dans un délai tout à fait raisonnable.

On doit aussi se féliciter parce qu'il y avait vraiment urgence.

J'ajoute qu'il est important que ce soit le ministre de la culture qui vienne ici soutenir ce projet. En effet, depuis trois ans, chaque fois que j'interpellais personnellement le ministre de la culture sur le prix du livre, c'était le ministre de l'économie qui venait répondre. Cela montre bien que notre conception du livre est bien différente de celle de la nouvelle opposition. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

La bataille du prix du livre était devenue un symbole dans tous les milieux culturels, et bien au-delà. À la question fondamentale : le livre est-il un produit comme les autres et doit-il suivre les lois du marché ? nous répondons non. En effet, c'est avant tout un produit culturel, bien qu'il soit soumis, pour sa diffusion, à des règles économiques précises. C'est la raison pour laquelle cette bataille pour le prix du livre était symbolique pour les créateurs, les artistes, les écrivains, pour tous ceux qui s'intéressent à la culture.

Ce sujet passionnant suscite des comportements passionnels, et je n'en veux pour preuve que les réactions dont la presse s'est fait l'écho depuis quelques jours. Les mêmes personnes changent d'opinion d'une heure à l'autre, mais je crois que le temps montrera, les passions s'étant apaisées, que nous avons bien agi.

Certains considéreront sans doute que cette première mesure est insuffisante, et ils auront raison. Elle est en fait une condition nécessaire, mais non suffisante, pour résoudre le problème du livre en France.

Mais il était urgent de commencer à le résoudre et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Il reste, comme M. le ministre l'a rappelé tout à l'heure, qu'il faudra, dans les mois qui viennent, mettre en chantier une loi-cadre ou une loi de programme sur la lecture publique et prendre en compte tous les problèmes relatifs au livre, qu'il s'agisse de la création, de l'édition ou de la diffusion.

Notre problème est aujourd'hui de parvenir à faire la synthèse entre des intérêts contradictoires. Ceux des professionnels d'abord – éditeurs, libraires, auteurs – qui sont déjà bien souvent en contradiction entre eux.

Les intérêts des consommateurs, ensuite. Le consommateur doit être informé du prix du livre et il doit pouvoir trouver tous les types de livres où qu'il vive en France.

L'intérêt du livre lui-même, enfin, dont on doit préserver l'avenir. [...]

**Mme le président.** La parole est à M. René Haby.

**M. René Haby.** Monsieur le ministre, faciliter l'équilibre financier des petites librairies en leur conservant des possibilités importantes de vente d'ouvrages de grande diffusion pour utiliser à plein le rôle de promotion culturelle que ces librairies peuvent jouer au profit d'autres ouvrages me paraît être un objectif tout à fait respectable... au point que je regrette que votre projet, un peu en contradiction avec cet objectif, maintienne en dehors de l'intervention, et par conséquent de la rémunération des libraires, le très important secteur d'acquisitions d'ouvrages défini par l'article 2 du projet, secteur encore accru, d'ailleurs, par de nombreux amendements des groupes socialiste et communiste.

Et je regrette aussi que ces actions de promotion culturelle puissent se trouver freinées par le ligotage excessif dans lequel la quasi-interdiction de rabais sur un prix unique – dont personne ne nous dit, d'ailleurs, comment il sera fixé – enferme précisément l'initiative individuelle des libraires. Je présenterai, d'ailleurs, un amendement pour tenter d'atténuer cette rigueur.

Mais, monsieur le ministre, mon intervention à cette tribune n'a pas pour objet d'examiner, dans ses objectifs et dans le détail de sa mise en œuvre, le projet que vous présentez.

Je vous accorde, d'ailleurs, que le problème était difficile et que vous avez fait preuve d'une remarquable célérité pour présenter une solution.

Vous me permettrez cependant de m'interroger pour savoir si quelque promesse de campagne électorale et la satisfaction de prendre de façon spectaculaire le contre-pied de mesures édictées en 1979, c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie d'un vice-président de l'Assemblée, sous l'ancien régime, ne sont pas pour quelque chose dans la hâte gouvernementale.

Vous me permettrez aussi de m'interroger sur certaines contradictions que ce texte illustre entre les positions théoriques du parti socialiste et la réalité de son action. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. René Haby.** Je constate, par exemple, que, sur ce premier problème concret traité par le Gouvernement – mis à part des décisions en forme de cadeau de joyeux avènement –, la solution socialiste passe, tout naturellement, par une réglementation très étroite et même par des formules d'interdiction : le frein mis à la concurrence, même avec les meilleures intentions du monde, n'est-ce pas déjà la limitation, dans le domaine des actes commerciaux, de cette liberté individuelle dont on voudrait bien persuader l'opinion qu'elle a maintenant ici des défenseurs beaucoup plus nombreux qu'il y a trois mois ?

**M. Jean Natiez.** C'est sûr !

**M. René Haby.** Je ne vous le fais pas dire !

Je suis obligé de constater aussi que cette réglementation, si elle apporte probablement un ballon d'oxygène à une catégorie de gens fort sympathiques – j'ai nommé les petits libraires –, ne traite pas du tout du problème beaucoup plus vaste des conditions de l'édition en France, alors que la plupart des discours que nous avons entendus à ce sujet évoquent ce problème, tout au moins au niveau des intentions.

Dois-je dire que ce texte ne met pas du tout au premier plan des préoccupations gouvernementales l'intérêt financier direct des consommateurs de livres, si je puis utiliser cette expression.

Vous avez, monsieur le ministre, mis en accusation tout à l'heure l'augmentation du prix du livre depuis quelques années. Permettez que je vous lise à ce sujet un passage très court d'une lettre de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs, les fameux « Coop », dont, je crois, les sympathies politiques ne sont pas évidentes, en tout cas pour l'ancienne majorité : « La solution envisagée... » – par votre projet de loi, monsieur le ministre – « ... paraît contradictoire avec son objet : elle ne peut que conduire à un accroissement du prix de vente et donc, à l'évidence, à une diminution du nombre de livres vendus... »

Voilà une tonalité que nous n'avons pas, jusqu'à présent, entendue dans les interventions de nos collègues socialistes et communistes.

Restriction d'une certaine forme de liberté individuelle, prise en compte d'intérêts particuliers, accroissement probable du prix moyen d'outils culturels, vous m'accorderez, mes chers collègues de la majorité, que cette première action tourne le dos à bien des discours que vous avez tenus, discours tellement emplis des termes de liberté, d'autodétermination, de droits de l'individu, de défense des catégories les moins fortunées, etc.

Ainsi, à mes collègues de la majorité, qui se posent si souvent en moralistes par rapport à l'action des majorités précédentes, puis-je faire remarquer – un peu malignement, ils me le permettront – cette distance qui apparaît ainsi entre la phraséologie partisane et les obligations de mises en œuvre lorsqu'on veut tenir compte des réalités ?

Puis-je me permettre d'étendre, le temps de deux phrases encore, cette observation ?

Des membres éminents du parti socialiste ont affirmé encore récemment que leur arrivée au pouvoir ne se traduirait pas par une « chasse aux sorcières » ou par un quelconque *spoils system*, et cela alors que de nombreux postes de préfet, de recteur, de haut fonctionnaire, d'administrateur et de journaliste de radio et de télévision changent journellement de titulaire. [...]

**M. le ministre de la culture.** [...] Monsieur René Haby, vous êtes au fond le seul à avoir introduit dans cette discussion une contestation franche et sans détour. Au moins êtes-vous là, à la différence de M. Monory qui était absent hier au Sénat et qui n'a pas eu le courage de venir défendre son système devant ses collègues sénateurs.

**M. Emmanuel Hamel.** Ne parlez pas de manque de courage ! Il avait des excuses.

**M. le ministre de la culture.** Au moins aurait-il pu s'exprimer à un moment ou à un autre dans la presse. Il n'a pas eu un mot pour défendre une réforme à laquelle il avait tant cru.

Monsieur René Haby, votre intervention comporte nombre d'abus de langage. Acte gouvernemental, précipitation ? Mais voilà deux ans que les associations, les libraires, les auteurs, que tous ceux qui aiment le livre en France se rencontrent, discutent, échangent, proposent, frappent à la porte de l'État pour se faire entendre. Le silence, toujours le silence.

Précipitation, après deux ans de délibération ? Il a suffi au Gouvernement d'enregistrer la volonté de l'ensemble de ceux qui contribuent au développement de la culture pour proposer ce projet de loi et, depuis un mois et demi, depuis le premier jour de la composition du Gouvernement, le ministère de la culture a eu pour souci de rencontrer l'ensemble des professionnels les uns après les autres. Les sénateurs ont rencontré l'ensemble des organisations ; vous aussi, mesdames, messieurs les députés. La concertation fut infiniment plus sérieuse, infiniment plus affinée que lorsque M. Monory prit à la hâte l'arrêté contesté.

Frein à la concurrence ? Mais de quelle concurrence parlez-vous ? Au fond, c'est nous qui sommes les vrais partisans de cette concurrence, qui voulons la vraie compétition, et c'est vous le faux libéral, vous qui vous opposez à toute régulation du marché. Car rester passif en ce domaine, c'est permettre aux puissants de dominer le marché, c'est permettre à quelques groupes d'imposer leur volonté.

**M. Pierre Forgues.** Très bien !

**M. le ministre de la culture.** La vraie liberté, c'est nous qui la défendons, c'est nous qui, en souhaitant que l'ensemble du pays soit capillarisé par un vaste réseau de librairies, donnons leur chance à l'ensemble des citoyens, donnons leur chance à l'ensemble des créateurs, donnons sa chance à l'ensemble du système de distribution et de diffusion.

*3<sup>e</sup> séance du 30 juillet 1981*

[...]

**M. le ministre de la culture.** C'est là un souvenir qu'on garde en soi, comme, je l'imagine, a pu le faire chacun des députés ici présents intervenant pour la première fois dans cette enceinte. Je vous remercie de ces moments intellectuellement satisfaisants et que je n'oublierai pas.

Pour terminer, je tiens à ajouter que le projet qui, je le souhaite, sera adopté, est important, autant par ses effets économiques et culturels que par sa signification intrinsèque. Il inaugure, je l'espère, une nouvelle politique de la culture, un nouveau mode de relations entre l'État et le secteur privé. L'opinion, j'en suis persuadé, ne sera pas déçue par les actes qui suivront et ensemble, à l'automne, nous essayerons de bâtir une grande politique culturelle pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

*(L'ensemble du projet de loi est adopté.)*

*Assemblée Nationale  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances des 30 et 31 juillet 1981 [Extraits]  
Le Journal officiel  
31 juillet 1981  
©Tous droits réservés Assemblée nationale juillet 1981*